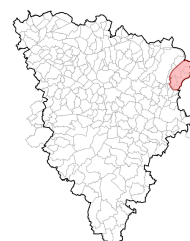


# La Communauté de Communes de la Boucle de la Seine

## Principales caractéristiques

Nombre de communes :	7
Population totale :	171 727

## Localisation au sein du département



## Maintien de la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine

La communauté de communes de la Boucle de la Seine (CCBS) existe depuis 2004. Elle comprend 7 communes.

Son coefficient d'intégration fiscale est limité à 14,1 % pour 29,1 % pour la moyenne nationale pour cette catégorie d'EPCI.

Le périmètre de la CCBS correspond cependant à celui du schéma directeur en vigueur, qui sera remplacé par un SCOT actuellement en cours d'élaboration sur la base de réflexions partagées concernant le logement, les déplacements, l'environnement, etc.

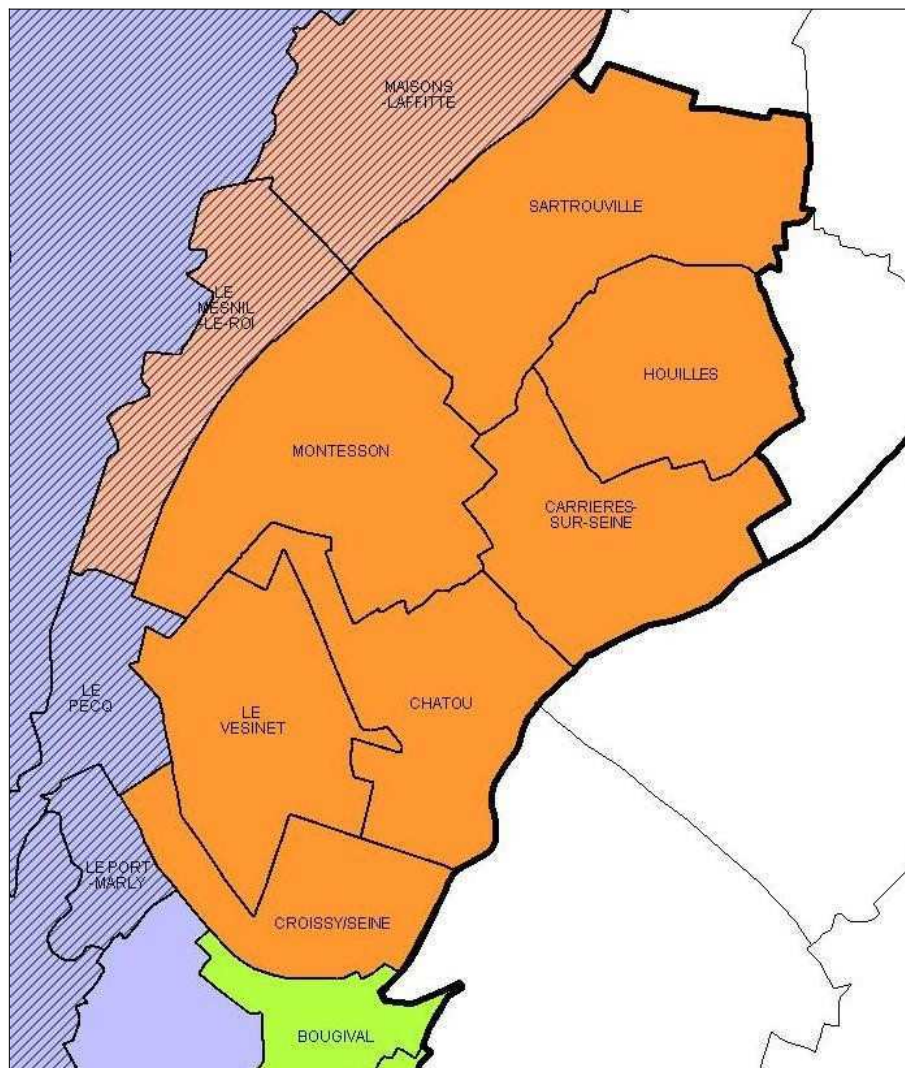
Des franchissements de la Seine permettent des échanges avec les territoires voisins, mais connaissent des situations de saturation en période de pointe. Plusieurs liaisons ferroviaires desservent le territoire de la Boucle. Globalement, cet espace est l'un des secteurs des Yvelines le plus sous l'influence de Paris et de la proche banlieue parisienne.

A ce stade, le périmètre de la CCBS, qui représente une entité spécifique, est maintenu.

Compte tenu de sa taille, la CCBS a vocation à évoluer rapidement vers une communauté d'agglomération, avec la définition de projets communautaires renforcés.

---

**Périmètre** de la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine



## Caractéristiques fiscales de l'EPCI

Répartition des communes par strate		
strates	nombre	population
Communes de moins de 2 000 habitants	0	0
Communes de 2 000 à 5 000 habitants	0	0
Communes de 5 000 à 10 000 habitants	0	0
Communes de plus de 10 000 habitants	7	171 727
Total	7	171 727
Pour mémoire, EPCI préexistant : CC boucle de la seine	7	171 727

Convergence imposition CFE	
taux voté EPCI	20,37%
Intégration immédiate si taux CFE le moins élevé / taux CFE le plus élevé > ou = 90%	oui
Période de lissage des taux	6 ans (durée choisie par l'EPCI)

EPCI :	Bases d'imposition sur les ménages			Bases d'imposition sur les entreprises
	TH	TFB	TFNB	CFE
	Bases	Bases	Bases	Bases
en K€	311 946 403	241 462 597	589 228	37 902 708
€/ hab.	1 816,53	1 406,08	3,43	220,71
Moyenne départale en €/hab.	1 752,28	1 565,16	7,23	429,27
Ecart	64,25	-159,08	-3,80	-208,56
soit (en %)	3,67	-10,16	-52,54	-48,58

impositions auto-liquidées	
Produits CVAE	IFER
5 758 977	104 040
33,54	0,61
65,71	5,24
-32,17	-4,63
-48,96	-88,44

Poids relatif des communes membres					
communes	% base TH	% base TFB	% base TFNB	CFE	
				% base	taux actuel
SARTROUVILLE	23,11	24,42	20,67	30,22	20,61
CHATOU	21,40	20,09	13,85	19,87	19,68
MONTESSON	7,63	9,41	17,17	12,92	20,04
HOUILLES	15,21	14,90	9,16	9,57	21,03
CROISSY-SUR-SEINE	6,93	7,77	12,58	9,93	19,69
CARRIERES-SUR-SEINE	7,82	8,19	8,68	9,95	21,36
VESINET (LE)	17,90	15,22	17,89	7,53	20,34
Total	100	100	100	100	

Dans cette hypothèse, l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de "la Boucle de la Seine" regrouperait, comme actuellement, 7 communes et formerait un ensemble de 172 000 habitants.

Les bases d'imposition sur les ménages reflètent une situation équivalente à la moyenne départementale en termes de tissu fiscal (base TH supérieure de 4 % à la moyenne départementale) contrairement à celles de la fiscalité localement taxable sur les entreprises (- 49 % pour la CFE).

Il est rappelé que l'EPCI actuel a opté pour une période de lissage des taux de 6 ans.

Source : DGFIP

---

## Proposition de simplification de la carte intercommunale

L'ensemble des syndicats dont le périmètre couvre au moins une commune de la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine ont été ventilés en fonction de leur périmètre et de leurs compétences dans le tableau page suivante.

Les communes adhèrent directement à un total de 15 syndicats. Parmi ces derniers, on dénombre 7 syndicats à vocation unique (SIVU), 2 syndicats à vocation multiple (SIVOM) et 6 syndicats mixtes.

Le SIVU de la Princesse a vocation à être dissous.

Le reste du travail de simplification de la carte intercommunale nécessite une étude plus approfondie des statuts et des compétences des différents groupements.

		<b>Cas 2</b> : le syndicat est inclus en totalité dans le périmètre de l'EPCI	<b>Cas 3</b> : l'EPCI est totalement inclus dans le périmètre du syndicat	<b>Cas 4</b> : le périmètre de l'EPCI chevauche celui du syndicat
obligatoires	Aménagement de l'espace			
	Actions de développement économique			<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Syndicat mixte</b> « SIVOM des Coteaux de la Seine » (1/3) (<i>développement touristique</i>)</li> </ul>
optionnelles	Protection et mise en valeur de l'environnement			<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Syndicat mixte</b> d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO)</li> </ul>
	Politique du logement et du cadre de vie			
	Création, aménagement et entretien de la voirie	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>SIVOM</b> de Houilles et Carrières-sur-Seine (1/3)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Syndicat mixte</b> « SIVOM des Coteaux de la Seine » (2/3)</li> </ul>
	Équipements culturels, sportifs et scolaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>SIVOM</b> de Houilles et Carrières-sur-Seine (2/3)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>SIVU</b> des lycées du district scolaire de Sartrouville (1/2)</li> <li>▪ <b>SIVU</b> pour la construction et la gestion d'une piscine</li> </ul>
	Action sociale		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>SIVOM</b> de la Boucle de Montesson (1/2)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Syndicat mixte</b> « SIVOM de Saint-Germain-en-Laye » (1/2)</li> </ul>
	Assainissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>SIVOM</b> de Houilles et Carrières-sur-Seine (3/3)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>SIVU</b> d'assainissement de Sartrouville, Maisons-Laffitte, Montesson, Le Mesnil-le-Roi</li> <li>▪ <b>SIVU</b> d'assainissement de la Boucle de la Seine (SABS)</li> </ul>
facultatives	Autres	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>SIVU</b> de la Princesse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>SIVOM</b> de la Boucle de Montesson (2/2)</li> <li>▪ <b>Syndicat mixte</b> « SI d'aviron des rives de la Seine » (<i>activité sportives</i>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>SIVU</b> des lycées du district scolaire de Sartrouville (2/2)</li> <li>▪ <b>SIVU</b> d'électricité Yvelines Nord-Est (SIDEYNE)</li> <li>▪ <b>Syndicat mixte</b> « SIVOM de Saint-Germain-en-Laye » (2/2)</li> <li>▪ <b>SIVU</b> pour le maintien à domicile (SIMAD)</li> </ul>

				<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Syndicat mixte</b> « SIVOM des Coteaux de la Seine » (3/3) (<i>éclairage public, autres actions environnementales</i>)</li><li>▪ <b>Syndicat mixte</b> des eaux d'Île-de-France (SEDIF)</li></ul>
--	--	--	--	--

Note : En ligne, les compétences retenues sont celles des Communautés de Communes telles que les définit le code général des collectivités territoriales